



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

11 MARS 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

[Appel à projets] France Relance soutient le développement des Projets alimentaires territoriaux



France Relance soutient en France le développement d'une alimentation locale et solidaire. Pour cela, l'appel à projets "Programme National pour l'Alimentation" (PNA) contribue à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et accompagne les PAT existants grâce à des investissements matériels et immatériels. Cette mesure finance également des projets favorisant l'éducation alimentaire, l'accessibilité à une alimentation saine et locale et la restauration collective notamment pour accompagner la mise en place de la loi EGAlim.

L'action se divise en deux volets :

- Volet 1 : l'émergence de nouveaux PAT
- Volet 2 : le développement de projets répondant aux enjeux du PNA concernant la justice sociale, l'éducation alimentaire, les objectifs de la loi EGAlim pour la restauration collective et l'accompagnement du dispositif de PAT.

Qu'est ce qu'un PAT ?

Un **projet alimentaire territorial (PAT)** est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné. Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation et de résilience alimentaire et revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale :
 - Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité
 - Accompagnement et valorisation des modes de production agro-écologiques, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la logistique et la réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur)
 - Efficience de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques.
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Pour qui : organismes publics ou privés à but non lucratif, fédérations ou collectifs d'entreprises, personnes morales de droit public ou privé habilitées au titre de l'aide alimentaire.

Pour déposer une candidature : L'appel à projets se terminera le 15 octobre 2021. Quatre relèves des candidatures sont organisées : le 26 mars 2021, le 21 mai 2021, le 20 août 2021 et enfin le 15 octobre 2021. Les candidatures se font via le dépôt d'un dossier complet à envoyer par voie électronique à [cette adresse](#).

Pour en savoir plus : Retrouvez [ici](#) toutes les informations concernant le dépôt de candidature et l'appel à projets.

[Appel à projets] France Relance encourage la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs



France Relance a été mis en place par le gouvernement pour relancer l'économie française en prenant en compte les problématiques environnementales, notamment en finançant la réduction des coûts énergétiques des bâtiments.

L'appel à projets « Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs » vise à transformer le parc public des équipements sportifs. Les projets pourront porter sur la rénovation globale d'équipements sportifs dès lors qu'elle comprend des travaux de rénovation énergétique. Ils pourront, à titre exceptionnel, ne porter que sur des travaux de rénovation énergétique. Les travaux de rénovation énergétique devront tendre vers une économie d'énergie de 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement. Des gymnases, piscines et salles spécialisées pourront être modernisés grâce à cet appel à projets. Seuls les projets supérieurs à 100 000€ sont éligibles.

Cet appel à projet s'inscrit également dans une politique de lutte contre les inégalités d'accès aux loisirs et aux services. Ainsi, une attention particulière sera portée sur les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les « cités éducatives ». Ces territoires sont défavorisés en matière d'équipements sportifs. Des espaces sportifs modernes participent au développement des loisirs et de la compétition sportive. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé, de l'économie locale, de l'animation des territoires et plus généralement de la cohésion sociale. Ils sont également déterminants pour l'attractivité d'un territoire.

Pour qui : Les collectivités et leurs groupements mais aussi les associations sportives agréées, les associations affiliées à des fédérations sportives, ainsi que les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

Pour déposer une candidature : manifestez-vous auprès de M. Morin, référent de la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) à [cette adresse](#) ou composez le 02. 31. 52.73.51 avant le 1er avril 2021.

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

- **[Dernière chance pour postuler !] Appel à projets « [Alimentation locale et solidaire](#) »**
 - Pour permettre à chaque Français d'accéder à des produits frais et locaux, le Gouvernement soutient le développement d'épiceries sociales et solidaires, fixes ou ambulantes, de "drives fermiers", de marchés de producteurs ou la distribution de paniers de produits locaux.
 - Pour : Producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités.
 - Calendrier : le dossier est à déposer auprès de la DDTM à cette [adresse](#) avant le 15 mars 2021.

- **[Dernière chance pour postuler !] Appel à projets « [Jardins partagés ou collectifs](#) »**
 - Cette mesure soutient le développement des jardins partagés. En plus de permettre l'essor de l'agriculture urbaine, ces jardins permettent aux habitants de pratiquer le jardinage, de produire leurs légumes et de se retrouver dans un nouveau lieu de vie sociale et culturelle.
 - Pour : associations, collectivités territoriales (et leurs groupements), bailleurs sociaux
 - Calendrier : le dossier est à déposer auprès de la DDTM à cette [adresse](#) avant le 15 mars 2021.

- **Appel à projets « [Plantons des Haies](#) »**
 - Une mesure qui aide les acteurs souhaitant favoriser la biodiversité en soutenant la plantation de haies et la restauration du bocage. Cette mesure permet aussi de financer les actions d'animation en faveur de la haie,
 - Pour qui : les établissements publics, les exploitants agricoles (et leurs groupements), les établissements d'enseignement agricole, les associations, les EPCI et collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux et mixtes...
 - Calendrier : Contactez la DRAAF de Normandie à l'adresse : sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr. L'appel à projets se décompose en deux vagues

successives : pour la première, les candidatures sont à déposer avant le 30 avril 2021.

- **Appel à projets « [Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux](#) »**
 - Une mesure destinée à soutenir financièrement les organismes s'engageant dans la mise en œuvre de réhabilitations lourdes et de rénovations énergétiques des logements sociaux.
 - Pour : les organismes mentionnés à l'article D. 323-1 du code de la construction et de l'habitation dont par exemple, les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte.
 - Calendrier : dépôt des dossiers en ligne [ici](#) jusqu'au 1 juin 2021. Pour tout renseignement contactez [la DDTM](#) et consultez [la page](#) dédiée.
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Pour tout connaître du plan de relance, notamment à destination des collectivités, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- France Relance a six mois ! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr**

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet.eure](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.